

Point 6 : Éviter un regain de violence - la construction de la paix et de gestion de la diversité.

LA VOIX DES JUMMAS (LVJ), FRANCE, 7, square Paul Lafargue, 91000 Evry, France

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Voix des Jummas, association française, est honorée de participer au 7^{ème} Forum sur les questions des minorités et remercie tous les organisateurs.

* Les Jummas vivent dans la région des Chittagong Hill Tracts au Sud-est du Bangladesh et se considèrent comme Peuple Autochtone au sens de la Déclaration des Nations-Unies de 2007.

* Les Jummas subissent **dans la violence incluant le massacre de masse**, l'installation de colons bengalis encouragée par le gouvernement du Bangladesh, depuis la fin des années 1970. Malgré l'Accord des Chittagong Hill Tracts de 1997, les actes de violence se poursuivent encore comme en témoignent les villages jummas brûlés, les viols et les meurtres. Dans certains cas, les acteurs étatiques ont joué soit un rôle de soutien aux colons, soit un rôle passif.

* 95% des auteurs de violence sexuelle sur les filles et les femmes indigènes sont des colons bengalis, des membres du personnel de l'administration des forêts et des membres des forces armées.

* Les auteurs jouissent de l'impunité en raison du manque d'accès des victimes jummas à la justice. L'aide de la police est lente ou inexistante. Les victimes ne déposent pas de plainte par méconnaissance de leurs droits et de la langue officielle. Les autorités entravent les enquêtes.

1. Recommandations au gouvernement du Bangladesh :

* Mettre en œuvre les recommandations de l'EPU - élimination de la violence contre les femmes et fin de la culture de l'impunité – ce qui a été promis par le gouvernement du Bangladesh au cours de la 2e session de l'EPU en 2013.

* Reconnaître dans la Constitution nationale les minorités ethniques, culturelles et religieuses du Bangladesh en tant que Peuples Autochtones,

* Démilitariser les Chittagong Hill Tracts et contrôler la région par une force de police efficace, multi-ethnique, multi-sexe et non-discriminatoire. Le Bangladesh peut prendre l'exemple des Etats voisins dans l'Inde du Nord où les membres de la police, principalement des tribaux, ou ethniquement mixtes, sont responsables de la loi et de l'ordre.

* Rendre plus visible le rôle des instances régionales, dans les organes **gouvernementaux** de prise de décision, **dès le début des processus**.

* Mener des enquêtes impartiales, indépendantes et transparentes contre toutes les violations des Droits Humains et faire en sorte que le système judiciaire poursuive les coupables, et ainsi mettre un terme à « la culture de l'impunité ».

* Inviter des observateurs internationaux indépendants à se rendre au Bangladesh pour enquêter sur les violations graves des droits humains dans la région des Chittagong Hill Tracts et prévenir la violence.

2. Recommandations à la société civile :

* Des mesures coordonnées sont nécessaires de la part de toutes les sections principales de citoyens nationaux pour faire comprendre comment l'Accord des CHT vise à faire respecter les droits inhérents des peuples autochtones, maintenir la stabilité de la région, en tant que partie intégrante du Bangladesh, dans le respect de l'unité politique et l'intégrité territoriale du pays.

* Créer des Conseils juridiques afin d'aider les victimes à rédiger et déposer les plaintes et suivre l'évolution des dossiers de plainte.

Je vous remercie de votre attention.